AGREMENTS DES BENEVOLES

Aide à l’enseignement du patinage sur glace

Informations :

* Bienvenue à la patinoire Iceberg ; inaugurée le 18 décembre 2005, l’Iceberg est la patinoire qui propose la plus grande superficie de glace en France avec deux pistes (1 500 m² et 1 830 m²). C’est une patinoire communautaire.

Dans ce cadre les écoles primaires ont accès à cet équipement sportif: l’entrée et la location de patins sont gratuites pour les écoles des communes de l’Eurométropole.

* Agréments pourquoi, comment ?

Si vous êtes ici aujourd’hui c’est sans doute parce que l’enseignant de la classe de votre enfant vous a demandé si vous pouviez venir à la patinoire et venir un samedi « passer l’agrément ».

Toute personne souhaitant intervenir en milieu scolaire durant le temps scolaire doit avoir une autorisation ou agrément du directeur ou de la direction académique lui reconnaissant la possibilité d’aider ou enseigner en milieu scolaire.

Vérification de l’honorabilité – Interrogation du Fichier Judiciaire automatisé des auteurs d’infractions sexuelles ou violentes.

* Enseignement :

L’activité patinage sur glace est inscrite dans les programmes de l’EN, c’est une activité de glisse inscrite dans le domaine de compétence 2 « Adapter ses déplacements à différents types d’environnement »  au même titre que le ski, le vélo…

180 classes de primaires sont accueillies chaque année et peuvent suivre un cycle de 8 à 9 séances d’apprentissage.
L’enseignant(e) organise ces séances en tenant compte du lieu de pratique piste ludique (2 classes) ou piste olympique (4 classes) du niveau de sa classe, du nombre d’élèves et de ces objectifs : s’équilibrer, se déplacer, se diriger, s’arrêter, franchir.

* Sécurité  encadrement :

Ce n’est pas une activité à taux d’encadrement renforcé comme la natation ou le ski ; l’enseignant (e) pourrait mener cette activité seule. Néanmoins ils font le plus souvent appel à des parents s pour les accompagner dans le bus et les aider dans les vestiaires (autorisation du directeur) mais également pour les aider sur la piste (formulaire agrément EPS 1 pour encadrement des activités physiques et sportives).

Les parents agréés pourront rappeler les consignes de l’enseignant, aider la conduite d’une situation en doublette avec l’enseignant, assurer le déroulement d’un atelier sous les directives de l’enseignant, venir en soutien sur un groupe à la demande de l’enseignant.

Ils ne sont pas habilités à enseigner en autonomie avec un groupe d’élèves, ni être à l’initiative de consignes, ni remplacer un enseignant.

* Equipement :

Les élèves étant actifs sur la glace ne seront pas trop couverts : pantalon style legging, sweat shirt, polaire ou pull, blouson  plutôt que manteau, pas de bonnet, éviter les écharpes, cheveux longs attachés.

Le port de gants est obligatoire (fait partie des éléments de sécurité) ainsi que le port du casque (prêté par la patinoire) ; si votre enfant a un casque personnel (style ski, roller..) il peut l’utiliser.

* Matériel :

Du matériel pédagogique est à la disposition des classes d ; plots, cerceaux, balles, luges de glace, portique… la direction de la patinoire et la direction académique demandent à ce que le matériel soit rangé par des adultes, parents agréés ou enseignants.

Le local matériel est situé entre les deux pistes.

* Durée de l’agrément :

L’agrément est valable 5 ans dans le département et peut être reconduit en faisant la demande auprès de la direction de l’école.

* Rapport avec votre enfant :

Rappeler à votre enfant que vous accompagnez la classe et vous serez sollicité par l’ensemble des élèves.

Pratique  tests d’aisance sur la glace avec les patins :

Après un petit échauffement individuel, réaliser un petit parcours consistant en :

* Patiner en marche avant sur une vingtaine de mètres
* Effectuer un virage à gauche ou à droite
* Ramasser un objet (ou se baisser)
* Placer un arrêt dans une zone

Départ virage

zone de freinage ramasser un objet